



Union Régionale de Copropriétaires et de Colotis - Ouest

27 rue du calvaire de Grillaud 44100 NANTES
(*) aucune permanence à cette adresse postale

Email : urcc-ouest @urcc-ouest.fr Tél : 02 49 44 24 13

www.urcc-ouest.fr

BULLETIN D'ADHESION CONSEIL SYNDICAL

N° d'adhérent:

..... C

Une adhésion à l'URCC-Ouest est souscrite par le Conseil Syndical de la Copropriété nommée :

Nb de lots principaux :

Adresse :

Code Postal : Ville :

PRESIDENT(E) du Conseil syndical (ou son Correspondant URCC-Ouest)

Civilité : Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Portable : Email : @

Profession : Nombre de conseillers :

SYNDIC GESTIONNAIRE

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email : @

En vertu de l'article 27 du décret N° 67 233 du 17-03-67 modifié le 27-05-2004 portant sur l'assistance technique aux conseils syndicaux, le Conseil Syndical de la copropriété désignée ci-dessus a été autorisé à adhérer à L'URCC-Ouest par un vote du Conseil syndical en date du :

Par ce même vote, le Président de ce Conseil a reçu mandat pour signer ce bulletin d'adhésion.

COTISATION: Pour les services indiqués au verso, la cotisation à verser lors de la signature est égale à un droit fixe de 100 € plus une part variable de 3,45 € par lot principal, soit une cotisation totale de : $100 € + (..... \times 3,45 €) = €$ (cette somme est plafonnée à 800 €)

pour la période annuelle du mois de : 202.. au mois de 202..

L'adhésion est conclue pour **un an**, la cotisation reste acquise en cas de radiation, ou de démission. L'adhérent s'engage à fournir le contrat de syndic et l'annexe comptable n° 3 de sa copropriété (celle transmises avec la convocation de la dernière AG), et lors de la première adhésion, à retourner le questionnaire «Profil de votre copropriété» qui lui aura été envoyé par l'URCC-Ouest.

Virement ou chèque à l'ordre de : URCC-Ouest (précisez le n° d'adhésion)



IBAN : FR76 1027 8361 9600 0121 2390 133 BIC : CMCIFR2A

Signature du trésorier de l'URCC-Ouest

Fait à le 202..

Signature de l'adhérent

Adhérents « Conseil Syndical » : engagement de prestations.

L'URCC-Ouest s'engage dans le cadre de la présente adhésion, référencée au recto, à faire accéder le Conseil Syndical aux services suivants :

- ✓ **Accès gratuit aux formations mensuelles pour les membres du conseil Syndical**
- ✓ **Accès gratuit à des sessions de formations spécifiques**
- ✓ **Accès en visio aux ateliers organisés par les associations régionales, membres de la FNACC**
- ✓ **Consultations, sur rendez-vous, lors des permanences**
- ✓ **Réponses sous 10 jours ouvrables aux consultations par écrit : courrier postal ou email adressé à : urcc-ouest@urcc-ouest.fr en précisant votre n° d'adhérent**
- ✓ **Bénéfice d'une assurance de responsabilité civile (RC) pour les membres du conseil syndical**
- ✓ **Accès à la zone "adhérents" du site de l'URCC-Ouest www.urcc-ouest.fr**

- ✓ **Notez que pour des raisons d'éthique et de connaissances techniques, nous ne pourrions en aucun cas :**
 - **Préconiser un syndic ou tout autre prestataire habituel en copropriété.**
 - **Répondre à des demandes d'études de dossiers techniques et/ou de choix de types de matériaux et solutions pour l'entretien et/ou la rénovation de votre copropriété.**

Pour bénéficier rapidement de tous nos services

- ***Si votre syndic professionnel paye la cotisation : merci de retourner à l'URCC-Ouest un exemplaire du bulletin d'adhésion, daté et signé, un second exemplaire étant à adresser à votre syndic qui devra le retourner à l'URCC-Ouest accompagné du chèque de paiement ou de la copie du bordereau de virement***
- ***Si le Conseil Syndical avance la cotisation : merci de retourner à l'URCC-Ouest le bulletin d'adhésion, daté et signé, accompagné du chèque de paiement ou de la copie du bordereau de virement***
- ***En cas de renouvellement de votre adhésion, le paiement de la cotisation couvre la période annuelle contigüe à la précédente. Une relance est adressée en cas de non-paiement à l'échéance.***
- ***Dans l'attente du paiement : l'assurance RC, nos consultations et l'accès au site sont temporairement suspendus.***